

3.3.4 CENTRE D'ACCUEIL ET DE REGROUPEMENT 2

Le CARE 1 étant situé en zone de risque Transport de Matières Dangereuses, une deuxième CARE est possible à la maison des associations, situé sous l'ADMR, à proximité du cimetière. Le centre peut accueillir 52 personnes en hébergement.

